



**PRÉFET  
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination  
des Services de l'État**

**AVIS D'INFORMATION PRÉALABLE**  
**À L'OUVERTURE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**Par arrêté préfectoral n°2023-29/DCSE/BPE/IC du 28 septembre 2023**, une participation du public par voie électronique est organisée pendant 15 jours consécutifs, **du jeudi 19 octobre 2023 au jeudi 02 novembre 2023 inclus**, relative au projet de modification des installations exploitées par la société PARCOLOG GESTION afin d'augmenter la capacité de stockage autorisée de liquides inflammables au sein du bâtiment logistique situé ZAE de la Barogne sur le territoire de la commune de Moussy-le-Neuf (77230)

Pendant toute la durée de la participation du public :

1 – le dossier de porter à connaissance du projet de modification de ces installations sont tenus à la disposition du public sur :

- le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante :  
[www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/participation-du-public-par-voie-electronique](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/participation-du-public-par-voie-electronique)

2 – Le public peut formuler des observations et propositions pendant toute la durée de la participation par voie électronique, par courriel à l'adresse suivante : [ud77.driat-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud77.driat-if@developpement-durable.gouv.fr)

Les observations et propositions qui ne seront pas transmises par voie électronique ou adressées à l'issue de la période de participation, à savoir après le **jeudi 02 novembre 2023**, ne seront pas prises en compte.

Conformément au II de l'article L.123-19-2 du Code de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral ne pourra pas être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public. Sauf en cas d'absence d'observations et de propositions, ce délai ne pourra être inférieur à 3 jours à compter de la date de clôture de la consultation.

Au terme de la participation du public par voie électronique, il sera statué par arrêté du préfet de Seine-et-Marne sur la demande présentée par la société PARCOLOG GESTION, relative au projet de modification visant à augmenter la capacité de stockage autorisée de liquides inflammables au sein du bâtiment logistique situé ZAE de la Barogne sur le territoire de la commune de Moussy-le-Neuf (77230)

Le présent avis est consultable sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante : [www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/participation-du-public-par-voie-electronique](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/participation-du-public-par-voie-electronique)